



ASSOCIATION HIPPIQUE
ET D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE
EN POLYNESIE FRANCAISE
(A.H.E.E.)

CONVOCAION EN
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président de l'A.H.E.E. P-F – Mr Pierre IZAL convoque par la présente en Assemblée Générale Ordinaire, les membres Actifs « avec voix délibératives » de l'A.H.E.E. P-F, à jour du règlement de leurs cotisations membre 2018 et ayant renouvelé leur adhésion au statut, dans la salle du Pari Mutuel de l'Hippodrome de Pirae **le mercredi 07 février 2018 à 18h30.**

L'ordre du jour est le suivant :

18h15 => signature de la feuille de présence et dépôt des procurations,

18h30 => vérification des pouvoirs et du respect des conditions de quorum,

*Article 14 : L'Assemblée Générale délibère valablement à condition que la moitié des Membres plus un (+1) soient présents ou représentés (par délégation écrite une procuration par Membre).
Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale est convoquée dans un délai de huit jours au moins. Elle peut alors délibérer quelque soit le nombre de Membres présents ou représentés.*

18h40 => ouverture de séance

- 1) Rapports d'activités 2017,**
- 2) Approbation du bilan financier 2017,**
- 3) Approbation du budget prévisionnel 2018,**
- 4) Approbation du calendrier des courses 2018,**
- 5) Point sur les règles de courses et la procédure d'engagements,**
- 6) Questions diverses.**

Le Président
Mr Pierre IZAL

En cas d'empêchement de votre part, vous pouvez remettre un pouvoir dûment rempli, daté et signé à un Membre Actif de votre choix à jour de ses cotisations, afin de vous représenter.

P R O C U R A T I O N

Je soussigné (e) Membre Actif de l'Association Hippique ayant voix délibérative, donne procuration à :
Mr / Mme / Mlle
pour me représenter en <<lieu et place >> lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va se dérouler le **mercredi 07 février 2018** dans la salle du Pari Mutuel à l'Hippodrome de Pirae.

Il prendra toutes les décisions et votes nécessaires à la bonne destinée de l'Association.

*(Joindre une copie de pièce d'identité du Mandant => **obligatoire sans quoi la procuration est non valable**)*

Pirae, le 2018

Fait et servir à qui de droit

Le Mandant

Le Mandataire